
Conduire un projet communal dans le respect du code des marchés publics

La mise en œuvre de travaux d'entretien ou la réalisation d'un projet d'investissement nécessite une démarche organisée et structurée, respectant les règles édictées par le code des marchés publics, avec comme objectif majeur et essentiel, la concrétisation d'un projet conforme aux attentes des usagers.

Objectifs

Cette formation permettra l'examen des 20 étapes détaillées et chronologiques de la conduite d'un projet d'investissement, ou d'un programme de travaux dans **le respect du Code des Marchés Publics**, abordées dans l'ordre du déroulement d'une opération, incluant également toutes les opérations parallèles et adjacentes, des marchés préliminaires de Maîtrise d'œuvre aux Marchés de travaux, pour atteindre l'objectif de réalisation de travaux conformément aux textes en vigueur et surtout à l'attente des usagers.

Programme

La démarche proposée pour cette formation, sera ponctuée d'exemples concrets, abordant les règles élémentaires de la conduite d'une opération, dans le respect du Code des Marchés Publics.

LES ETUDES PREALABLES

- LES REFLEXIONS PREALABLES
- LA MAITRISE FONCIERE
- LE FINANCEMENT DE L'OPERATION

pour une **FAISABILITE OPTIMUM DE L'OPERATION**

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

- LA PROGRAMMATION
- CHOIX DU CONCEPTEUR ET MARCHES D'ETUDES

avec **UNE EQUIPE DE MAITRISE D'ŒUVRE PLURIDISCIPLINAIRE**

CONCEVOIR UN PROJET

- LA CONCEPTION ARCHITECTURALE ET TECHNIQUE
- LA DESCRIPTION DE L'OUVRAGE OU L'AVANT-PROJET
- L'AUTORISATION DE CONSTRUIRE
- LE PROJET

pour **UN VERITABLE PROJET**

LES DEMARCHES POUR PREPARER LE MARCHÉ DE TRAVAUX

- ORGANISATION ET CONSULTATIONS DES ENTREPRISES
- ORGANISATION DE LA SECURITE ET LES ASSURANCES
- LE CHOIX DES ENTREPRISES

avec **DES ENTREPRISES PERFORMANTES**

L'ORGANISATION ET LE SUIVI DU CHANTIER

- LES PRELIMINAIRES
- LES REUNIONS DE CHANTIER
- PLANIFICATION
- SUIVI FINANCIER

et **UN CHANTIER EXEMPLAIRE**

DE LA RECEPTION DES TRAVAUX A LA VIE DE L'OUVRAGE

- LES DOSSIERS LIES A LA RECEPTION
- LES DIFFERENTES OPERATIONS DE LA RECEPTION
- LA VIE DE L'OUVRAGE
- L'ASSURANCE APRES LA RECEPTION

UN PROJET DEVENU REALITE, CONFORME AUX ATTENTES

Public : Maires, Adjointes et conseillers municipaux en charge des projets et de la gestion et du suivi des travaux et de l'Aménagement

Durée : 1 journée